




Politique : **Politique et procédures sur la nomination de la direction générale de Reflet Salvéo**

Adoption le : 25 février 2019

Entré en vigueur le : 25 février 2019

Dernière révision le : 13 février 2019

Prochaine révision prévue le : fév. 2021

Signature de la présidente du CA: 

POLITIQUE ET PROCÉDURES SUR LA NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE REFLET SALVÉO

Objet :

Établir les modalités relatives au recrutement, la sélection et la nomination de la direction générale de Reflet Salvéo.

Portée :

Cette politique et procédure s'applique au recrutement, la sélection et la nomination de la direction générale de Reflet Salvéo.

Énoncé de la politique :

Comme précisé dans les règlements administratifs, les affaires de Reflet Salvéo sont administrées par un Conseil d'administration qui a le rôle de gérer et d'administrer les affaires de l'organisation en fonction des objets inscrits dans ses statuts constitutifs et des orientations générales que l'organisme s'est données.

Une de ses fonctions est d'embaucher la direction générale pour, de façon générale, exercer les tâches et fonctions qui lui sont conférées par le Conseil. Le Conseil, dans une politique, détermine ses fonctions et sa rémunération. Un vote affirmatif de cinq administrateurs est requis pour embaucher ou destituer cette personne et pour adopter ou modifier ses fonctions.

Le Conseil reconnaît l'importance de choisir une direction générale qui exerce un leadership qui permet de réaliser la vision, la mission et les priorités stratégiques établies par le Conseil, et qui met en œuvre les politiques adoptées par le Conseil.

La direction générale est responsable de l'administration de l'ensemble des services et des programmes de Reflet Salvéo. Elle veille à la pérennité de l'organisme et s'assure de l'efficacité des opérations de l'ensemble de l'organisme dans un climat favorable au travail d'une équipe multidisciplinaire et à la

création et le maintien de partenariats avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé, les fournisseurs de services de santé et la communauté.

Il incombe au Conseil d'assurer qu'une personne compétente occupe en tout temps le poste de direction générale afin d'assurer la pérennité des œuvres de Reflet Salvéo selon sa vision et son orientation stratégique.

Procédure :

1. Immédiatement après le départ de la direction générale

- Dans un délai raisonnable, le Conseil nomme une personne au poste de direction générale par intérim.
- Le Conseil revoit la description du rôle et des responsabilités et qualifications du poste de direction générale et la met à jour au besoin. Comme prévu dans les règlements administratifs, tout changement aux fonctions de la directions générale doit être approuvé par le Conseil.
- S'il le juge nécessaire, le Conseil peut faire valider l'offre d'emploi pour le poste de direction générale par intérim par un avocat; l'offre comprend la description et les attentes du poste, l'autorisation de signer les effets bancaires pendant l'intérim et la rémunération offerte pendant l'intérim.

2. Processus de sélection

- Le Conseil confie au comité exécutif la responsabilité d'agir comme comité de sélection et de gérer et de participer à toutes les étapes du processus de sélection. S'il le juge approprié, le comité peut s'adjoindre d'autres ressources qui ont des expertises spécialisées pertinentes (membres du Conseil, firme de recherche chevronnée dans l'embauche des cadres supérieurs).
- Le comité travaillera en étroite collaboration avec la firme retenue, le cas échéant, à toutes les étapes du processus de sélection.
- Le processus de sélection comprend, entre autres, les étapes suivantes : mise à jour de la description de poste, élaboration de l'annonce du poste, affichage du poste à l'externe et à l'interne, révision des candidatures reçues, sélection des candidats à interviewer, création du questionnaire d'entrevue et des autres outils de sélection, entrevue des candidats, évaluation des résultats des entrevues et des autres outils de sélection, choix du candidat préféré, vérification des références, négociation du contrat.
- Le Conseil doit approuver la description de poste ainsi que les conditions salariales du poste.

3. Nomination de la direction générale

- Le comité exécutif présente les résultats du processus de sélection au Conseil et recommande l'embauche du candidat qu'il juge le plus qualifié pour exercer les fonctions du poste. Il recommande aussi une échelle salariale en fonction des politiques et directives administratives de Reflet Salvéo sur la rémunération et les conditions de travail de la direction générale (politiques à développer). Selon les règlements

administratifs de Reflet Salvéo, un vote affirmatif de cinq administrateurs est requis pour embaucher la direction générale.

- À la suite de l'approbation des recommandations du comité exécutif par le Conseil, la présidence ou son délégué communique les résultats du processus de sélection au candidat retenu et entame la négociation du contrat d'emploi en fonction des politiques et des directives administratives de Reflet Salvéo à ce sujet et des autorisations reçues du Conseil. Elle peut demander l'appui de la firme de recherche, le cas échéant, ainsi que des services juridiques de Reflet Salvéo. La présidence ou son délégué communique aussi les résultats aux candidats qui n'ont pas été choisis; si le Conseil a retenu les services d'une firme de recherche, cette tâche peut être confiée à la firme.

Autres politiques et procédures pertinentes

- Règlements administratifs de Reflet Salvéo
- Politiques sur les fonctions, les conditions de travail et la rémunération de la direction générale (à développer)
- Description de poste de la direction générale